

POURQUOI S'INVESTIR À L'ORDRE ?

L'ORDRE, C'EST :



Candidate au
conseil de l'Ordre
des avocats du
Barreau de Paris

Les 15 et 16
décembre 2015

Anne Salzer

- ▶ Un conseil avec 42 membres pour structurer et gérer un cadre pour 28 000 confrères avec 230 salariés dont les séances seront bientôt filmées pour plus de compréhension
- ▶ La confraternité et le lien quand les confrères sont en difficultés avec des services dédiés
- ▶ La rigueur avec une déontologie appliquée par une saisine en ligne sur le site internet dédié
- ▶ Une capacité d'influence avec la commission des affaires publiques qu'il faudra ouvrir à tous car nous sommes tous des acteurs
- ▶ Une direction de l'exercice qui gère les difficultés en lien avec la collaboration (la DEC) ou l'exercice groupé (DEG)
- ▶ Une autorité de poursuite quand certains sont égarés
- ▶ Un service de contestation des perquisitions et des visas pour nous protéger quand il le faut
- ▶ Un service des omissions sous différentes coutures
- ▶ Une CARPA avec un règlement et une conformité sans faille pour gérer de manière autonome et sans déclaration de soupçon les maniements de fonds
- ▶ Un bureau commun des services pour ceux qui ont besoin de supports en droit des sociétés
- ▶ La relation avec les justiciables avec des opérations pro bono comme le bus de la solidarité, l'avocat dans la cité ou le stand pendant les salons dédiés aux entreprises
- ▶ Des commissions ouvertes pour se former par la mutualisation de nos connaissances et la gratuité
- ▶ Un ensemble d'associations, symbole de notre diversité qui en fait sa richesse.

L'Ordre, c'est du temps, je le prendrai car c'est un engagement pour la collectivité des avocats et, j'y crois car j'aime cette profession.

C'est pour cela que je souhaite m'y investir.